




Rapport de présentation – Pièce n°6/7

Modalités de mise en œuvre

URBICAND
SOBERCO ENVIRONNEMENT
ECOSCOPI
ASEA

SCoT approuvé par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2016,
Le Président, F. CARTIER
Syndicat Mixte
SCoT du Doubs
Central



Le SCOT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de son approbation.

Dans cet objectif, il est recommandé de mettre en place un dispositif de suivi régulier de la mise en œuvre du SCOT, permettant d'évaluer les évolutions des dynamiques territoriales, en particulier sur les indicateurs présentés dans le tableau ci-dessous.

Le suivi du SCOT devra permettre, en particulier, de vérifier si :

- Les incidences effectives correspondent à celles attendues ;
- Les objectifs poursuivis dans tous les domaines, et notamment en matière d'environnement, sont atteints ;
- Les recommandations formulées sont respectées.

Les résultats du suivi devraient permettre de conduire les évaluations ultérieures et, si nécessaire, d'ajuster les orientations ou les projets correspondants. Ce suivi s'appuie sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs à renseigner régulièrement et qui correspondent aux enjeux majeurs identifiés sur le territoire du SCOT.

Le Syndicat Mixte du SCOT mettra en place un observatoire qui traitera des différents indicateurs proposés ci-après, par thématiques. Ces indicateurs pourront être précisés progressivement au regard des conditions de mise en œuvre et de suivi du document.

L'objectif du Syndicat Mixte est, d'une manière générale, d'accompagner la mise en œuvre du SCOT, en déployant l'ingénierie nécessaire.

Il s'agira, en particulier, d'accompagner l'élaboration des PLU et des PLUi en donnant des éléments méthodologiques partagés, comme par exemple pour la définition des enveloppes urbaines, ou pour l'analyse de la consommation foncière.

Concernant les objectifs fonciers définis dans le cadre du DOO (objectifs pour l'habitat, les zones d'activité stratégiques et les zones d'activité non stratégiques), les EPCI délibéreront, après l'approbation du SCOT, afin de préciser la répartition de ces objectifs entre les communes. Le Syndicat Mixte veillera à la bonne prise de ces délibérations par les EPCI.

Les indicateurs sont présentés en deux catégories :

- Des indicateurs liés à l'analyse progressive des documents d'urbanisme en procédures d'élaboration ou de révision (pour ces indicateurs, il ne s'agira pas de réaliser un état des lieux des documents existants au moment de l'élaboration du SCOT).
- Des indicateurs liés à des données territoriales qui pourront être collectées en préparation des démarches d'évaluation du document. L'état initial « T0 » de ces indicateurs est précisé ici sur la base des données du diagnostic et de l'évaluation environnementale.

Les modalités et la fréquence de suivi des indicateurs dépendront de la disponibilité des données sources (INSEE, IGN,...).

Liste des indicateurs possibles pour le suivi du SCOT

Thématique	Indicateurs liés à l'analyse progressive des documents d'urbanisme (à compiler progressivement en prenant en compte les nouveaux documents uniquement)	Indicateurs liés à des données territoriales (mise à jour à effectuer tous les 3 ou 6 ans)
Consommation d'espace	<ul style="list-style-type: none"> Espaces de développement prévus dans les documents d'urbanisme (habitat, économie) Densité de logements à l'hectare programmée dans les documents d'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> Consommation annuelle d'espaces naturels et agricoles, hors activités agricoles – T0=28,5 ha / an Nombre de communes sans document d'urbanisme – T0=49
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs démographiques prévus dans les documents d'urbanisme (en croissance annuelle moyenne) 	<ul style="list-style-type: none"> Rythme de croissance démographique annuel – T0=+0,4%/an Part de la population au sein des cinq secteurs du SCOT – T0=cf. tableaux du diagnostic Part de la population localisée au sein des 6 polarités de l'armature urbaine – T0=48%
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Part de la réhabilitation planifiée dans les PLU par rapport aux constructions neuves Nombre de logements vacants ciblés pour la réhabilitation et part par rapport à la vacance excédentaire à la date d'élaboration ou de révision du document Part de logements diversifiés prévus dans les PLU (petits logements, logements locatifs, logements abordables, logements PMR) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de logements vacants – T0=1206 logements Part des logements vacants dans le parc total – T0=9% Part des résidences principales occupées par des locataires privés – T0=20% Part des résidences principales occupées par des locataires publics HLM - T0=6%
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réservoirs de biodiversité identifiés dans les documents, et surface concernée (<i>82 communes concernées au regard du DOO</i>) Nombre de corridors identifiés dans les documents, et surface concernée (<i>124 corridors identifiés dans le SCOT, dont 72 d'intérêt majeur à préserver, 41 d'intérêt majeur à remettre en état, 11 complémentaires</i>) Nombre de structures relais ou éléments de nature ordinaire identifiées / protégées dans les documents d'urbanisme (vergers, haies, ripisylves, 	<ul style="list-style-type: none"> Surface totale des réservoirs biologiques d'intérêt majeur – T0=5 561 ha Surface totale des réservoirs biologiques complémentaires – T0=19 337 ha Surfaces concernées par des mesures de protection réglementaires – T0=505 ha Nombre d'espèces de chiroptères présentes sur le territoire

	<p>bois/bosquets, mares)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surfaces de développement prévues sur des milieux naturels (réservoirs de biodiversité, zones humides, corridors écologiques) • Surfaces naturelles protégées par les documents d'urbanisme au sein des enveloppes urbaines • Nombre de corridors écologiques identifiés dans les enveloppes urbaines par les documents d'urbanisme 	<p>– T0=22 espèces dont 12 qualifiées de menacées en Franche Comté</p>
Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Surfaces de développement prévues au sein d'espaces sensibles pour la ressource en eau (captages, abords des cours d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'assainissement totale – T0=27 400 équivalent habitants • Proportion des cours d'eau avec un bon état écologique – T0=55%
Organisation des déplacements et de la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements programmés dans les rayons de 500 mètres autour des gares et part par rapport à l'objectif de production total du document d'urbanisme • Nombre de cheminements doux confortés ou créés dans les documents d'urbanisme • Nombre d'aires de covoiturage programmées dans les documents d'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Part de la population localisée dans les communes disposant d'une gare – T0=34% • Nombres de personnes se rendant sur son lieu de travail en deux-roues – T0=277,6 • Nombre de personnes se rendant sur son lieu de travail à pied – T0=879,5 • Nombre de personnes ayant un emploi ne se déplaçant pas pour se rendre à son travail – T0=676,9 • Nombre de personnes se rendant sur son lieu de travail en transport en commun – T0=669,2 • Nombre de personnes se rendant sur son lieu de travail en voiture, camion ou fourgonnette – T0=8521,5 • Nombre de voyages effectués avec le transport à la demande TADOU (échelle Pays) – T0=5 289 voyages
Qualité de l'air et lutte contre le		<ul style="list-style-type: none"> • Emission de GES du territoire – T0=376 800 teq CO2 • Emission de GES par habitant – T0=13,4 teq CO2

<p>changement climatique</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Emissions de dioxyde de carbone (CO2) par le transport routier – Inventaire des émissions – T0=168 102 PRG • Emission de NOx du territoire – T0=1 517 tonnes • Emission de particules fines PM10 du territoire – T0=402 tonnes • Emissions de C6H6 du territoire – T0=9 tonnes • Gisement de déchets ménagers – T0=15 453 tonnes soit 560 kg/an/hab
<p>Energie</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Consommation totale d'énergie du territoire – T0=127,4 Ktep soit 4,54 tep/habitant • Consommation d'énergies renouvelables sur le territoire – T0=12,8 Ktep soit 10% de la consommation totale • Puissance éolienne installée sur le territoire – T0=20 MW • Nombre de chaufferies collectives – T0=7 • Consommation moyenne des logements – T0=29 591 kWh EP • Part des coûts liés à l'énergie pour le logement et les déplacements domicile-travail (en voiture) dans le revenu médian des ménages. – T0=10,24%
<p>Risques et nuisances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Superficies constructibles et nombre de logements programmés dans les secteurs bruyants • Superficies constructibles et nombre de logements programmés dans les secteurs à risque minier 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ICPE sur le territoire – T0=21 • Nombre de communes concernées par des zones inondables – T0=23 • Surfaces inondables hors PPRI – T0=744 ha
<p>Paysages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'éléments paysagers identifiés et protégés dans les documents d'urbanisme : points de vue, façades remarquables, entrées de villes ou de villages, éléments de patrimoine bâti, coupures paysagères (<i>6 coupures paysagères, 65 points de vue, 36 façades, 6 portes d'entrée et entrées de</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites concernés par une protection au titre des paysages – T0=12

	<p><i>ville stratégiques, 55 ensembles bâtis patrimoniaux identifiés dans le DOO)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Superficies constructibles programmées aux abords des axes de découverte remarquables identifiés dans le SCOT • Nombre d'outils spécifiques créés pour protéger les paysages et les patrimoines (AMVAP, site classé, règlement « renforcé » de PLU, ...) • Nombre d'OAP programmées dans les documents d'urbanisme 	
Renouveau urbain et villageois	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et part programmés (dans les documents d'urbanisme) des dents creuses et de la réhabilitation • Nombre et proportion des dents creuses écartées du fait des critères d'analyse du SCOT (DOO axe 3 partie 1.2) • Capacités de renouvellement estimées au sein des secteurs à enjeux pour la densification et la mutation des tissus bâtis (DOO axe 3 partie 1.3) 	
Agriculture / Forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des espaces à urbaniser programmés sur des espaces agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface Agricole Utile (SAU) exploitée par les exploitants du territoire – T0=30646 ha • Nombre d'exploitations agricoles – T0=394 exploitations
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • Superficies classées en ZAE dans les documents d'urbanisme, et superficies réservées hors ZAE • Nombre d'outils développés pour améliorer la qualité fonctionnelle, paysagère et environnementale des ZAE (OAP, règlements renforcés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois sur le territoire – T0=8293 emplois sur place • Ration emplois / actifs sur le territoire – T0=0,75
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de commerces de plus de 500 m² de surfaces de vente implantés dans les localisations préférentielles au moment de l'élaboration ou de la révision du document d'urbanisme • Superficies réservées pour l'accueil des surfaces de vente de plus de 500 m² dans les documents, au sein des localisations préférentielles • Nombre d'outils développés pour améliorer la qualité fonctionnelle, paysagère et environnementale des zones commerciales (OAP, règlements renforcés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de commerces disposant d'une surface de vente supérieure à 500 m² – T0=23 commerces

Tourisme	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'itinéraires touristiques identifiés et protégés dans les documents d'urbanisme	
-----------------	---	--